

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 12 mai 2021 à compter de 19 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beaugard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Grégory Carl Godbout, greffier par intérim, et Mme Gabrielle Lauzier-Hudon, agente aux communications, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 02.

2021-05-217

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la présente séance et consentent à l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant le point 18, de sorte qu'il se lit comme suit :

Présences et constatation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt d'un procès-verbal de correction de la séance du 14 avril 2021
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021, ainsi que des procès-verbaux de la séance ordinaire ajournée du 22 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 5 mai 2021
4. Période de questions
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Granby :
 - 5.1.1 Résolution numéro 2021-04-0308 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2020-4149 pour l'établissement situé au 1039, rue Saint-Charles Sud, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR03-2021 et SPR03-2021
 - 5.1.2 Règlement numéro 1019-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de réglementer la coupe ou le taillage des arbres dans les zones urbaines, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2021

- 5.1.3 Règlement numéro 1027-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement autour du centre-ville afin de favoriser la densification, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP10-2021 et SP10-2021
- 5.1.4 Règlement numéro 1028-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre des projets d'ensemble de deux habitations unifamiliales afin de favoriser la densification, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP11-2021 et SP11-2021
- 5.1.5 Résolution numéro 2021-05-0405 accordant un permis de construction portant le numéro 2021-0147 pour l'établissement situé aux 245 à 255, avenue du Parc et 89, rue Paré, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR05-2021 et SPR05-2021
- 5.2 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité de Roxton Pond :
 - 5.2.1 Règlement numéro 03-21 modifiant le règlement de zonage numéro 11-14 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Roxton Pond »
 - 5.2.2 Règlement numéro 04-21 sur les usages conditionnels
- 5.3 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité du canton de Shefford :
 - 5.3.1 Règlement numéro 2021-583 relatif aux usages conditionnels
- 5.4 Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC limitrophes :
 - 5.4.1 Projet de règlement numéro 321-21 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville
- 5.5 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
 - 5.5.1 Demande d'aliénation et de morcellement présentée à la CPTAQ par M. Francis Voyer concernant le lot 3 987 959 du cadastre du Québec à Saint-Joachim-de-Shefford
 - 5.5.2 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, de morcellement et d'aliénation présentée à la CPTAQ par M. Alain Beaugard concernant les lots 3 556 751 et 3 557 098 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton
 - 5.5.3 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par M. Jacques Fontaine concernant le lot 3 557 077 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton
 - 5.5.4 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par Lacoste Paysagistes inc. concernant les lots 3 882 391 et 3 556 762 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton
- 5.6 Rejet d'une soumission dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2021/007 pour la réalisation d'une étude et évaluation des impacts sonores aux abords de la carrière sise sur les lots 1 141 555, 1 866 269, 1 866 270 et 1 886 271, ville de Granby
- 5.7 Adjudication du contrat numéro 2021/007 pour la réalisation d'une étude et évaluation des impacts sonores aux abords de la carrière sise sur les lots 1 141 555, 1 866 269, 1 866 270 et 1 886 271, ville de Granby

6. Plan directeur de l'eau :
 - 6.1 Organisme de bassin versant de la Yamaska – Acceptation du Plan d'action de l'an 4 (2021-2022) du Projet collectif du bassin versant du lac Boivin
7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1 Plan de gestion des matières résiduelles – Nomination de membres du comité de suivi
 - 7.2 Prolongement d'un contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes
 - 7.3 Lancement d'un appel d'offres pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques
 - 7.4 Avis d'intention – Déclaration de compétence en matière de gestion, transport, collecte et disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska
 - 7.5 Redistribution des redevances à l'élimination – Augmentation du surplus affecté « matières résiduelles »
 - 7.6 Autorisation de dépôt d'une demande au programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-QUÉBEC
8. Écocentres :
 - 8.1 Octroi d'un contrat pour la construction d'un débarcadère de résidus verts à l'écocentre à Waterloo
9. Règlementation :
 - 9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2021-... modifiant à nouveau le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle
10. Ressources humaines :
 - 10.1 Modification du titre du poste de Mme Gabrielle Lauzier-Hudon
 - 10.2 Ratification d'embauche au poste de conseillère aux entreprises – Finance et développement
 - 10.3 Fin de probation de l'adjointe administrative au greffe et aux archives
11. Bâtiment administratif :
 - 11.1 Autorisation de remplacement d'une ressource de l'équipe du projet pour le contrat numéro 2020/002
12. Affaires financières :
 - 12.1 Approbation et ratification d'achats
 - 12.2 Approbation des comptes
 - 12.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
 - 12.4 Renflouement de certains surplus – Dépenses reliées à la COVID-19
 - 12.5 Autorisation de signature – Contrat de conciergerie pour le 76, rue Dufferin
 - 12.6 Autorisation de signature – Addenda à l'entente avec la Ville de Granby pour programme « Coupez le moteur » au 142, rue Dufferin
13. Développement local et régional :
 - 13.1 Fonds local d'investissement :
 - 13.1.1 Octroi de prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 13.1.2 Autorisation de signature – Avenant 9 au contrat de prêt intervenu avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

- 13.2 Fonds de développement des communautés :
 - 13.2.1 Fonds de développement des communautés – Projets retenus à la suite de l’appel de projets 2021
- 13.3 Autorisation de signature – Entente de soutien au Conseil de l’industrie bioalimentaire de l’Estrie
- 13.4 Autorisation de signature – Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie
- 13.5 Autorisation de signature – Avenant à l’entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie
- 14. Transport collectif :
 - 14.1 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d’un service de transport collectif par taxi pour l’année 2021 sur le territoire des municipalités de Waterloo, Warden et Shefford, en direction ou en provenance de la Ville de Granby
- 15. Plan d’intervention en infrastructures routières locales :
 - 15.1 Plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Demande au ministère des Transports d’une prolongation du délai accordé aux fins du dépôt du plan de travail détaillé
- 16. Sécurité publique :
 - 16.1 Autorisation de signature – Entente relative au programme PAIR avec la Ville de Waterloo
- 17. Demandes d’appui et dénonciations :
 - 17.1 MRC de Papineau – Demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec
 - 17.2 MRC d’Antoine-Labelle – Demande d’ajustement de la Contribution à la gestion de programmes (CGP) versée par la Société d’Habitation du Québec (SHQ) pour l’administration des programmes d’amélioration de l’habitat
 - 17.3 MRC de Matawinie – Demande d’assouplissement des règles de la convention d’Accès entreprise Québec
- 18. Demande de retour en zone orange des RLS de la Haute-Yamaska et de la Pommeraie
- 19. Période de questions
- 20. Clôture de la séance

Note : **DÉPÔT D’UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2021**

Le conseil prend bonne note du procès-verbal de correction relatif à la séance ordinaire du 14 avril 2021, tel que signé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 5 mai 2021.

2021-05-218 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021, DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 22 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2021**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement d’adopter tels que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2021, de la séance ordinaire ajournée du 22 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 5 mai 2021.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2021-05-219

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE GRANBY – RÉOLUTION NUMÉRO 2021-04-0308 ACCORDANT UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR CHANGEMENT D'USAGE PORTANT LE NUMÉRO 2020-4149 POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 1039, RUE SAINT-CHARLES SUD, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), INITIALEMENT ADOPTÉE SOUS LES PROJETS DE RÉOLUTION NUMÉROS PPR03-2021 ET SPR03-2021

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil la résolution numéro 2021-04-0308 adoptée le 6 avril 2020, intitulée « Résolution numéro 2021-04-0308 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2020-4149 pour l'établissement situé au 1039, rue Saint-Charles Sud, en vertu du règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolutions PPR03-2021 et SPR03-2021 »;

ATTENDU que la résolution vise à permettre l'usage d'habitation bifamiliale et la location touristique à court terme d'un logement comprenant une seule chambre;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska doit, selon l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuver ou désapprouver la résolution en fonction des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que le lot visé se situe dans l'affectation « agroforestière » du schéma d'aménagement et de développement révisé, soit dans un secteur où l'on retrouve des terres en culture, des parcelles boisées et un certain nombre d'usages non agricoles de toutes sortes;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement prévoit dans l'affectation précitée une densité approximative de moins de 1 logement par 5 hectares tout en permettant que l'usage résidentiel unifamilial isolé puisse être autorisé de façon marginale;

ATTENDU que le terrain visé par la demande se situe à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et que la résidence sous toutes formes d'occupation n'est pas privilégiée dans l'affectation « agroforestière »;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé ne prévoit pas la consolidation de l'affectation agroforestière et prévoit plutôt une occupation prioritaire par l'agriculture et la foresterie;

ATTENDU que l'une des grandes orientations d'aménagement prévoit de « favoriser la pleine utilisation du milieu rural » par le biais d'objectifs dont l'un consiste notamment à « maintenir une très faible densité d'occupation du sol dans tout le milieu rural » et que la présente demande n'y répond pas;

ATTENDU que, pour ces raisons, la présente demande ne satisfait pas les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que ce conseil :

1. Considère que les usages ainsi prévus au 1039, rue Saint-Charles Sud contreviennent aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et à son document complémentaire;
2. Désapprouve la résolution numéro 2021-04-0308 de la Ville de Granby puisque non conforme au schéma d'aménagement et, de ce fait, refuse de délivrer un certificat de conformité à cette résolution, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2021-05-220 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1019-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN DE RÉGLEMENTER LA COUPE OU LE TAILLAGE DES ARBRES DANS LES ZONES URBAINES, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP06-2021**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 1019-2021 adopté le 19 avril 2021, intitulé « Règlement numéro 1019-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de réglementer la coupe ou le taillage des arbres dans les zones urbaines, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2021 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1019-2021 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-05-221 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1027-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0664-2016 DE LOTISSEMENT AFIN DE REVOIR LES NORMES DE LOTISSEMENT AUTOUR DU CENTRE-VILLE AFIN DE FAVORISER LA DENSIFICATION, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP10-2021 ET SP10-2021**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 1027-2021 adopté le 3 mai 2021, intitulé « Règlement numéro 1027-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement autour du centre-ville afin de favoriser la densification, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP10-2021 et SP10-2021 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1027-2021 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-05-222

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1028-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE DES PROJETS D'ENSEMBLE DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES AFIN DE FAVORISER LA DENSIFICATION, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP11-2021 ET SP11-2021

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 1028-2021 adopté le 3 mai 2021, intitulé « Règlement numéro 1028-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre des projets d'ensemble de deux habitations unifamiliales afin de favoriser la densification, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP11-2021 et SP11-2021 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1028-2021 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-05-223

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE GRANBY – RÉOLUTION NUMÉRO 2021-05-0405 ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUCTION PORTANT LE NUMÉRO 2021-0147 POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AUX 245 À 255, AVENUE DU PARC ET 89, RUE PARÉ, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), INITIALEMENT ADOPTÉE SOUS LES PROJETS DE RÉOLUTION NUMÉROS PPR05-2021 ET SPR05-2021

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil la résolution numéro 2021-05-0405 adoptée le 3 mai 2021, intitulée « Résolution 2021-05-0405 accordant un permis de construction portant le numéro 2021-0147 pour l'établissement situé aux 245 à 255, avenue du Parc et 89, rue Paré, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR05-2021 et SPR05-2021 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver la résolution numéro 2021-05-0405 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 145.38 référant à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de cette résolution à la municipalité attestant que celle-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-05-224

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND – RÈGLEMENT NUMÉRO 03-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-14 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND »

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond soumet à ce conseil le règlement numéro 03-21 adopté le 6 avril 2021, intitulé « Règlement numéro 03-21 modifiant le règlement de zonage numéro 11-14 intitulé « Règlement de zonage de la municipalité de Roxton Pond » »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 03-21 de la Municipalité de Roxton Pond, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-05-225

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND – RÈGLEMENT NUMÉRO 04-21 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU que la Municipalité de Roxton Pond soumet à ce conseil le règlement numéro 04-21 adopté le 4 mai 2021, intitulé « Règlement numéro 04-21 sur les usages conditionnels »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 04-21 de la Municipalité de Roxton Pond, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-05-226

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE POUR UN REGLEMENT ADOPTE PAR LA MUNICIPALITE DU CANTON DE SHEFFORD – REGLEMENT NUMERO 2021-583 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2021-583 adopté le 4 mai 2021, intitulé « Règlement numéro 2021-583 relatif aux usages conditionnels »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2021-583 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-05-227

DEMANDE D'AVIS DE COMPATIBILITÉ QUANT AU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 321-21 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE DE LA MRC DE ROUVILLE

ATTENDU l'adoption par la MRC de Rouville du projet de règlement numéro 321-21 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de confirmer à la MRC de Rouville que le projet de règlement soumis s'avère compatible avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska.

2021-05-228

DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE MORCELLEMENT PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. FRANCIS VOYER CONCERNANT LE LOT 3 987 959 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

ATTENDU que le demandeur possède le lot 3 988 024 d'une superficie de 21,0254 hectares sur lequel on retrouve une exploitation porcine et une résidence;

ATTENDU que le demandeur souhaite acquérir une partie du lot 3 987 959, d'une superficie de 5 hectares, pour solidifier son exploitation agricole et sur lequel il exploite déjà un établissement de production porcine de 1 700 places en engraissement, par la location du bâtiment ;

ATTENDU que le lot visé est d'une superficie totale de 87,726 hectares et que la superficie restante est toujours viable d'un point de vue agricole;

ATTENDU que la demande s'inscrit dans un secteur agroforestier;

ATTENDU que les nouvelles entités ainsi constituées comportent une superficie jugée suffisante pour permettre la constitution d'une entreprise agricole viable, d'autant plus que le demandeur est propriétaire de 242 hectares, dont la moitié est en culture fourragère;

ATTENDU que la transaction est liée à un projet agricole;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé puisque le morcellement demandé est d'une superficie de 5 hectares, le tout tel qu'exigé aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que le PDZA prévoit de soutenir le développement et la pérennité des exploitations;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford appuie la demande;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole du 20 avril 2021 à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'appuyer la demande telle que présentée par M. Francis Voyer à la CPTAQ pour l'aliénation et le morcellement du lot 3 987 959 du cadastre du Québec à Saint-Joachim-de-Shefford.

2021-05-229

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES, DE MORCELLEMENT ET D'ALIÉNATION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M ALAIN BEAUREGARD CONCERNANT LES LOTS 3 556 751 ET 3 557 098 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU que le demandeur est propriétaire du lot 3 557 098 d'une superficie de 5 000 mètres carrés, sur lequel on retrouve une résidence ainsi que ses dépendances;

ATTENDU que le demandeur souhaite vendre sa résidence, mais que le garage empiète sur le lot 3 556 751 appartenant à 9014-02952 Québec inc., lequel est un producteur agricole, sur une superficie de 78,20 mètres carrés;

ATTENDU que les possibilités de mettre en culture la portion du lot faisant l'objet de la demande sont très faibles, compte tenu de sa superficie restreinte;

ATTENDU que la présente demande n'a aucune conséquence en matière de distance séparatrice et ne remet pas en cause la place prioritaire de l'agriculture en zone agricole permanente;

ATTENDU que le projet soumis est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé étant donné que la fonction résidentielle demeure d'occupation marginale;

ATTENDU qu'un refus à la présente demande de régularisation pourrait être lourd de conséquences pour le demandeur;

ATTENDU que la demande vise l'échange de terrain entre les deux parties et, qu'à terme, la superficie agricole demeure la même;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie la demande et précise que celle-ci est conforme à sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la présente demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC en regard de la zone agricole permanente;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole du 20 avril 2021 à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'appuyer la demande telle que présentée par M. Alain Beauregard à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, de morcellement et d'aliénation des lots 3 556 751 et 3 557 098 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton.

2021-05-230

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. JACQUES FONTAINE CONCERNANT LE LOT 3 557 077 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU que le demandeur possède une entreprise apicole fondée en 2007 qui produit du miel et propose des produits de la ruche purs et naturels sise sur le lot 3 556 767;

ATTENDU que le demandeur a procédé à l'acquisition du lot 3 557 077 d'une superficie de 5 986 mètres carrés, où l'on y retrouve un bâtiment commercial et une résidence, ce lot étant réputé contigu à sa propriété;

ATTENDU que le demandeur souhaite y développer la transformation de miel, y effectuer des activités de formation et la vente sur place;

ATTENDU qu'une demande à des fins autres qu'agricoles est requise puisque les activités de transformation du miel sont prévues sur un lieu autre que celui de sa production;

ATTENDU que le lot visé a été utilisé à des fins autres que l'agriculture depuis plus de 20 ans, soit à des fins résidentielle et commerciale, et que sa superficie réduite le rend peu propice à une utilisation agricole;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé étant donné la nature des activités secondaires ayant un lien direct avec l'agriculture;

ATTENDU que PDZA fait mention que le créneau de la transformation alimentaire est un maillon important de l'économie de la MRC et, qu'à cet effet, il y est prévu de soutenir le développement de produits agroalimentaires;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie la demande;

ATTENDU que la présente demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC en regard de la zone agricole permanente;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole du 20 avril 2021 à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'appuyer la demande telle que présentée par M. Jacques Fontaine à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 557 077 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton.

2021-05-231

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LACOSTE PAYSAGISTES INC. CONCERNANT LES LOTS 3 882 391 ET 3 556 762 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU que le demandeur dépose une demande d'autorisation afin d'extraire du sol arable sur les lots 3 882 391 et 3 556 762, soit sur une superficie de 3,795 hectares;

ATTENDU que la présente demande vise le renouvellement du permis d'exploitation accordé en 2018 sous le numéro de décision 418784;

ATTENDU que, depuis 1980, en vertu d'une autorisation de la CPTAQ, le demandeur a extrait de la terre brune et de la terre noire sur le lot 3 556 762;

ATTENDU qu'en 2010, 2015 et 2018, le demandeur a déposé de nouvelles demandes à la CPTAQ puisque la presque totalité de la terre noire disponible sur le lot a été prélevée et que la Commission a répondu favorablement à ces demandes;

ATTENDU que le demandeur souhaite maintenant renouveler cette autorisation pour une période de 2 ans;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif agricole s'inquiètent de l'apport de sédiments dans la rivière Mawcook lors des travaux d'extraction de sols arables et des effets sur l'environnement;

ATTENDU que le MELCC devrait s'assurer de l'absence de préjudices environnementaux encourus par l'extraction de sols arables à si faible distance de la rivière Mawcook et de sa zone inondable;

ATTENDU que les travaux déjà réalisés pourraient causer des préjudices à l'agriculture;

ATTENDU que l'extraction de sols arables pourrait être préjudiciable à certaines exploitations agricoles du secteur;

ATTENDU que le demandeur a soumis un plan de réhabilitation signé par un agronome et un plan de restauration signé par un consultant en environnement et que, par ces documents, le demandeur s'engage à respecter ses engagements de restauration du site;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole du 20 avril 2021 à l'effet d'appuyer la demande et de recommander à la CPTAQ d'obliger le demandeur à soumettre une garantie financière qui servirait à s'assurer que le site soit remis en état par la plantation de végétation lorsque les travaux d'extraction seront complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'appuyer la demande telle que présentée par Lacoste Paysagiste inc. à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 3 882 391 et 3 556 762 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton;
2. De recommander à la CPTAQ d'obliger le demandeur à soumettre une garantie financière qui servirait à s'assurer que le site soit remis en état par la plantation de végétation lorsque les travaux d'extraction seront complétés.

2021-05-232

REJET D'UNE SOUMISSION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021/007 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET L'ÉVALUATION DES IMPACTS SONORES AUX ABORDS DE LA CARRIÈRE SISE SUR LES LOTS 1 141 555, 1 866 269, 1 866 270 ET 1 886 271, VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la MRC a lancé, le 29 mars 2021, un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude et l'évaluation des impacts sonores aux abords de la carrière sise sur les lots 1 141 555, 1 866 269, 1 866 270 et 1 886 271, ville de Granby;

ATTENDU que la soumission reçue de Soft dB comporte une irrégularité majeure faisant qu'elle doit être automatiquement rejetée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de rejeter la soumission reçue de Soft dB pour non-conformité au document d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude et l'évaluation des impacts sonores aux abords de la carrière sise sur les lots 1 141 555, 1 866 269, 1 866 270 et 1 886 271, ville de Granby.

2021-05-233

ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2021/007 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET L'ÉVALUATION DES IMPACTS SONORES AUX ABORDS DE LA CARRIÈRE SISE SUR LES LOTS 1 141 555, 1 866 269, 1 866 270 ET 1 886 271, VILLE DE GRANBY

ATTENDU que dans le cadre de l'orientation gouvernementale sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM), la MRC entend procéder à l'étude et l'évaluation des impacts sonores;

ATTENDU que la MRC désire également obtenir des propositions quant aux mesures physiques de mitigation et d'atténuation à mettre en place afin d'atteindre les niveaux sonores requis aux abords des usages sensibles;

ATTENDU qu'un appel d'offres a été lancé afin d'être accompagné par une firme de professionnels dans cette étude à réaliser aux abords des lots en titre;

ATTENDU que l'appel d'offres sur invitation est parvenu à quatre (4) firmes de consultants externes pour réaliser les diverses activités;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Retienne l'option 2 du document d'appel d'offres, soit un relevé des niveaux sonores sur une période de 48 heures;
2. Octroie au soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas, soit la firme Stantec Experts-conseils ltée, le mandat pour la réalisation de l'étude et l'évaluation des impacts sonores aux abords de la carrière sise sur les lots 1 141 555, 1 866 269, 1 866 270 et 1 886 271, sur le territoire de Granby, le tout selon les coûts indiqués à la soumission datée du 21 avril 2021, pour un montant forfaitaire de 14 807,50 \$, plus taxes applicables.

2021-05-234

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA – ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION DE L'AN 4 (2021-2022) DU PROJET COLLECTIF DU BASSIN VERSANT DU LAC BOIVIN

Soumis : Plan d'action de l'an 4 (2021-2022) daté du 23 avril 2021.

ATTENDU que la MRC et l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) ont conclu une entente le 8 novembre 2017 pour permettre la réalisation d'un projet de modélisation GÉODEP du territoire de la MRC et d'accompagnement des producteurs agricoles du bassin versant du lac Boivin (extérieur de la Ville de Granby) afin de favoriser la diminution de la pollution d'origine agricole;

ATTENDU que l'OBV Yamaska a déposé à la MRC, conformément à cette entente, un plan d'action détaillé pour la quatrième année couverte par l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, et résolu unanimement d'accepter le Plan d'action de l'an 4 (2021-2022) tel que soumis par l'OBV Yamaska.

2021-05-235

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

ATTENDU les résolutions numéros 2020-12-486 et 2021-02-062 par lesquelles la MRC a procédé à la nomination de membres au Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer un représentant du milieu scolaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant du secteur de l'économie circulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de modifier le Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles par la nomination de :

- M. François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles – opérations du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs en tant que représentant du milieu scolaire en remplacement de M. Carl Morissette;
- Mme Agnès Mager Grandmaison, coordonnatrice en économie circulaire à la MRC de La Haute-Yamaska en tant que représentante du secteur de l'économie circulaire.

2021-05-236

PROLONGEMENT D'UN CONTRAT POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS MIXTES

ATTENDU que la MRC a octroyé un contrat à St-Pie Hydraulique inc. pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021;

ATTENDU que ce contrat arrive à échéance et doit être prolongé temporairement pour assurer le maintien de l'approvisionnement en conteneurs mixtes pour combler les besoins de remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. De prolonger le contrat octroyé à l'entreprise St-Pie Hydraulique inc. pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes sur la base des prix unitaires de 1 685,60 \$ pour un conteneur mixte de 6 vg³ et de 1 975,67 \$ pour un conteneur mixte de 8 vg³, plus taxes applicables, tel qu'indiqué à l'offre de services de ladite entreprise datée du 11 décembre 2020;
2. D'établir la période de renouvellement du 1^{er} mai au 31 juillet 2021, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total dépensé de 25 000 \$;
3. De désigner comme chef de projet dudit contrat, la chef de projet, volet ordures et matières recyclables ou, en son absence, la chef de projet, volet matières organiques ou la directrice du Service de gestion des matières résiduelles.

2021-05-237 **LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU que le contrat de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques vient à échéance au 31 décembre 2021;

ATTENDU que la MRC souhaite obtenir des soumissions pour confier les services de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques à compter de l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public afin de mandater une entreprise pour les services de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2021-05-238 **AVIS D'INTENTION – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION, TRANSPORT, COLLECTE ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à une partie du domaine des matières résiduelles;

ATTENDU que la MRC a déclaré sa compétence à l'égard de la gestion, le transport, la collecte et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées;

ATTENDU que le conseil de la MRC entend gérer à l'échelle régionale la compétence relative à la gestion, au transport, à la collecte et à la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée qui ne possèdent aucun logement pour la Ville de Granby et les municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton et du canton de Shefford;

ATTENDU qu'il y a lieu d'enclencher les procédures permettant d'officialiser la prise en charge de cette compétence par la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard de la gestion, du transport, de la collecte et de la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée;
2. Précise que les municipalités locales suivantes sont visées par cette compétence :
 - Ville de Granby;
 - Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;
 - Municipalité du canton de Shefford;
3. Demande que copie de la présente résolution soit transmise sans délai aux municipalités locales visées par cette déclaration de compétence pour suivi conformément aux articles 678.0.2.3 et suivants du *Code municipal du Québec*.

2021-05-239

REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION – AUGMENTATION DU SURPLUS AFFECTÉ « MATIÈRES RÉSIDUELLES »

ATTENDU que dans son budget 2020, la MRC de La Haute-Yamaska a projeté des revenus totalisant 750 000 \$ en subvention en provenance du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU que ces revenus ont été appliqués en réduction des quotes-parts 2020 des municipalités locales;

ATTENDU que les revenus réels de cette subvention pour l'année 2020 ont été de 996 799,84 \$;

ATTENDU que la subvention excède les prévisions budgétaires 2020 d'un montant de 246 799,84 \$;

ATTENDU que le montant de 246 799,84 \$ se retrouve au « surplus non affecté – à l'ensemble » au 31 décembre 2020, et qu'il y a lieu d'en déterminer l'utilisation sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de transférer un montant de 246 799,84 \$ du « surplus non affecté – à l'ensemble » au « surplus affecté – matières résiduelles ».

2021-05-240

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS DE RECYC-QUÉBEC

ATTENDU que dans le cadre de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC de La Haute-Yamaska vise à augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles et à optimiser le réemploi, notamment les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) aux écocentres;

ATTENDU que la MRC désire mettre en place un projet d'optimisation des pratiques de gestion des matières résiduelles à l'écocentre à Granby, notamment pour les résidus verts, les matériaux pour l'aménagement paysager et le bois;

ATTENDU que le projet est estimé à 108 000 \$;

ATTENDU que le projet est admissible au volet 2 du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois offrant une aide financière couvrant jusqu'à 70 % des dépenses admissibles pour un total maximum de 75 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois – volet 2 pour mettre en œuvre le projet d'optimisation des pratiques de gestion des matières résiduelles à l'écocentre à Granby;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, la demande d'aide financière ainsi que les documents inhérents à celle-ci;
3. De confirmer qu'advenant l'octroi de l'aide financière précitée, la MRC s'engage à contribuer à ce projet à hauteur d'une contribution financière maximale de 33 000 \$;
4. De transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter la contribution financière aux fins de concrétisation du projet.

2021-05-241

OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN DÉBARCADÈRE DE RÉSIDUS VERTS À L'ÉCOCENTRE À WATERLOO

Soumis : Offre de services de Construction DLP (Sintra inc.) pour la construction du débarcadère numéro 12 à l'écocentre à Waterloo.

ATTENDU que la MRC a transmis, sur invitation, une demande d'offre de services pour la construction d'une structure en béton au débarcadère de résidus verts à l'écocentre à Waterloo;

ATTENDU que trois entreprises ont déposé une offre de services, à savoir Construction DLP (Sintra inc.), Excavation St-Pierre et Tremblay inc. et Huard Excavation inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat à l'entreprise Construction DLP (Sintra inc.), offre conforme présentant le plus bas prix, sur la base d'un prix forfaitaire indiqué à l'offre de services de ladite entreprise datée du 2 avril 2021 qui totalise 89 559,70 \$, avant taxes applicables;
2. D'utiliser le « surplus affecté – écocentres » aux fins d'acquitter cette dépense.

Note : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-... MODIFIANT À NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-322 DE GESTION CONTRACTUELLE

Soumis : Projet de règlement numéro 2021-...modifiant à nouveau le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Philip Tétrault que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2021-05-242 MODIFICATION DU TITRE DU POSTE DE MME GABRIELLE LAUZIER-HUDON

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement de modifier le titre du poste de Mme Gabrielle Lauzier-Hudon pour coordonnatrice aux communications à compter du 1^{er} mai 2021.

2021-05-243 RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES – FINANCE ET DÉVELOPPEMENT

Sur une proposition de M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Marie-Elen Gagnon-Bédard au poste de conseillère aux entreprises – finance et développement à compter du 25 mai 2021, et ce, selon les conditions émises au contrat d'embauche signé le 4 mai 2021.

Cette dépense sera assumée à même l'aide financière d'Accès entreprise Québec.

2021-05-244 FIN DE PROBATION DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU GREFFE ET AUX ARCHIVES

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Karine Mercier au poste d'adjointe administrative au greffe et aux archives en date du 2 mai 2021.

2021-05-245 AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UNE RESSOURCE DE L'ÉQUIPE DU PROJET POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2020/002

ATTENDU la correspondance de l'entreprise Les Services EXP inc. datée du 4 mai 2021 concernant la demande de remplacement de M. Luc Robert par M. Bernard Boulay à titre de surveillant senior dans le cadre du contrat numéro 2020/002;

ATTENDU la recommandation de M. Manuel Cabana en date du 5 mai 2021 à l'effet que la ressource proposée est équivalente à celle de l'équipe initiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser le remplacement de M. Luc Robert par M. Bernard Boulay à titre de surveillant senior dans le cadre du contrat numéro 2020/002.

2021-05-246

APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
<u>RATIFICATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Alt Dente Studio	Graphisme supplémentaire d'un outil promotionnel – Roulette des Haltes gourmandes	1 149,75 \$
Bourassa Brodeur Bellemare RH	Tests psychométriques pour 2 candidats – Poste de coordonnateur à la sécurité publique	1 644,14 \$
DBR informatique inc.	Ordinateur portable HP 250	1 265,63 \$ ¹
Déchi-tech mobile	Déchiqutage de 20 boîtes d'archives	114,98 \$
Entreprise P. Bombardier	Coupe de gazon et entretien de la platebande au 76, rue Dufferin	977,29 \$
Go Zéro	Boîte à recyclage pour 1 000 masques à usage unique	195,45 \$
Groupe de géomatique Azimut inc.	Ajouter des types de catégories de requêtes dans GoRequête – Synergie Haute-Yamaska	431,16 \$
MS Geslam informatique inc.	Banque de 50 heures de soutien informatique	5 001,41 \$
MS Geslam informatique inc.	1 licence Adobe Acrobat Pro Teams	195,40 \$
MS Geslam informatique inc.	Ordinateur Lenovo ThinkStation P340, 32 Go, carte graphique 8 Go	4 200,96 \$ ²
Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :		
Bell Mobilité	Routeur sans fil pour wifi	344,93 \$

APPROBATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

Les Contenants Durabac inc.	Déplacements de conteneurs	2 299,50 \$
IBM Canada ltée	Entretien annuel pour les équipements d'éclairage de fibre optique	13 103,41 \$
Les Publications Industrie et Commerce	Publicité pour le recrutement des entreprises pour Synergie Haute-Yamaska	2 184,53 \$

MRC de Rouville	15 heures de mentorat en aménagement	900,00 \$
MS Geslam informatique inc.	Banque de 60 heures pour la configuration du serveur et du parc informatique au 76, rue Dufferin	6 001,70 \$
Solutions Notarius inc.	ConsignO Cloud – Forfait affaires pour un an – 5 licences	1 838,45 \$
Paysagement Brodeur	Transport de 150 tonnes de compost	2 104,04 \$
TOTAL :		43 952,72 \$

Note 1 : Cette dépense sera couverte à même l'aide financière Accès entreprise Québec.

Note 2 : Cette dépense sera couverte à même l'aide financière aux MRC pour faire face aux impacts de la pandémie.

2021-05-247 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-05-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

Note : **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2021-05-248 **RENFLOUEMENT DE CERTAINS SURPLUS – DÉPENSES RELIÉES À LA COVID-19**

ATTENDU que la MRC a reçu une subvention de 750 467,00 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour faire face aux impacts de la pandémie;

ATTENDU que les dépenses reliées à la COVID-19 totalisent 168 637,24 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU d'une part que certaines dépenses ont été assumées par le « surplus accumulé non affecté – à l'ensemble » (94 384,00 \$);

ATTENDU d'autre part que certaines dépenses ont été assumées par le « surplus affecté – investissement administration » (13 449,10 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. De renflouer le « surplus accumulé non affecté – à l'ensemble » d'un montant de 94 384,00 \$ au 31 décembre 2020;

2. De renflouer le « surplus accumulé affecté – investissement administration » d'un montant de 13 449,10 \$ au 31 décembre 2020.

2021-05-249 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR LE 76, RUE DUFFERIN**

Soumis : Projet de contrat à intervenir avec l'entreprise Entretien ménager Alain Lacasse inc. pour l'entretien et le nettoyage des bureaux de la bâtisse du 76, rue Dufferin, à Granby, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, et ce, selon un coût mensuel de 1 550 \$ plus taxes applicables et un coût forfaitaire de 1 775 \$ plus taxes applicables pour les travaux d'un grand ménage avant l'entrée dans les lieux.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat de conciergerie à l'entreprise Entretien ménager Alain Lacasse inc.;
2. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce contrat tel que soumis pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
3. De nommer la directrice des Services administratifs et ressources humaines en tant que chef de projet de la MRC dans le cadre de ce contrat ou, en son absence, la secrétaire-réceptionniste.

Le présent contrat remplace celui intervenu avec ledit fournisseur en vertu de la résolution numéro 2020-09-320 à compter du 1^{er} juin 2021.

2021-05-250 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE À L'INSTALLATION D'AFFICHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « COUPEZ LE MOTEUR ! »**

Soumis : Addenda à l'entente relative à l'installation d'affiche dans le cadre du programme « Coupez le moteur ! ».

ATTENDU qu'une entente a été signée avec la Ville de Granby le 25 août 2014 relativement à l'immeuble sis au 142, rue Dufferin, et ce, afin d'établir les modalités du partenariat entre les parties concernant l'installation d'affiches dans le cadre du programme « Coupez le moteur ! »;

ATTENDU que l'entente venant à échéance le 24 août 2021 a été renouvelée par la résolution numéro 2020-09-0692 de la Ville de Granby;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'addenda tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-05-251 **OCTROI DE PRÊTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Soumis : Tableaux des prêts.

ATTENDU le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU le volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations de Granby Industriel du 6 mai 2021 et du 11 mai 2021 émises à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'octroyer les prêts FLI-AERAM-130 à FLI-AERAM-132 et FLI-AERAM-134 à FLI-AERAM-136 décrits aux tableaux des prêts tels que soumis;
2. D'octroyer le prêt FLI-AET-133 décrit au tableau des prêts tel que soumis.

2021-05-252 **AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT 9 AU CONTRAT DE PRÊT INTERVENU AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Soumis : Avenant 9 au contrat de prêt.

ATTENDU le contrat de prêt intervenu le 16 avril 2020 entre le gouvernement du Québec et la MRC dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi que les huit avenants à ce contrat de prêt;

ATTENDU la réception du ministère de l'Économie et de l'Innovation de l'avenant 9 au contrat de prêt introduisant des changements dans le cadre d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'avenant 9 tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-05-253 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – PROJETS RETENUS À LA SUITE DE L'APPEL DE PROJETS 2021**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en juin 2017 et a relancé son Fonds de développement des communautés en octobre 2020;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a dédié en 2021 une enveloppe de 250 000 \$ à son Fonds de développement des communautés;

ATTENDU que l'appel de projets du Fonds de développement des communautés s'est terminé le 19 février 2021;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse et de sélection des projets du Fonds de développement des communautés s'étant réuni le 20 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de retenir et d'octroyer une aide financière dans le cadre du Fonds de développement des communautés aux projets suivants, à savoir :

- *Projet d'agrandissement et réaménagement de la bibliothèque publique de Waterloo*, pour un montant de 100 000 \$;
- « *La serre des pousses verts* », pour un montant de 23 600 \$;
- *Politique culturelle et patrimoniale*, pour un montant de 27 000 \$;
- *Étude d'avant-projet du lien cyclable Sainte-Cécile-de-Milton / Granby*, pour un montant de 42 000 \$;
- *Développement d'une certification de biodiversité en milieu agricole*, pour un montant de 23 840 \$;
- *Sauvegarde des hirondelles rustiques et à front blanc dans la Haute-Yamaska*, pour un montant de 33 560 \$.

Ces projets sont approuvés aux conditions recommandées par le *Comité d'analyse et de sélection des projets*.

2021-05-254

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SOUTIEN AU CONSEIL DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska reconnaît l'expertise du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) quant au développement et à la coordination d'initiatives collectives permettant le soutien des entreprises du secteur bioalimentaire, notamment en matière de mise en marché de proximité, de circuits thématiques ou d'agrotourisme;

ATTENDU que le CIBLE peut jouer un rôle-clé dans le soutien à l'achat local, l'agrotourisme et l'autonomie alimentaire, les enjeux liés à ces sujets étant de plus en plus préoccupants pour le consommateur québécois;

ATTENDU que le CIBLE a été clairement identifié comme l'organisme pouvant soutenir le développement de l'agrotourisme, dans la foulée de la fin des activités du Conseil pour l'agrotourisme des Cantons-de-l'Est (CACE);

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite que le CIBLE joue un rôle prépondérant dans la concertation des acteurs du secteur bioalimentaire;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite que le CIBLE augmente davantage ses revenus autonomes, notamment par une offre de services à la carte pour les organismes et institutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'octroyer, sur une durée de trois ans, la somme de 25 714 \$ au Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie selon la répartition suivante :
 - Pour l'année financière 2021-2022, une somme de 10 000 \$;
 - Pour l'année financière 2022-2023, une somme de 8 571 \$;
 - Pour l'année financière 2023-2024, une somme de 7 143 \$.
2. D'affecter les fonds nécessaires à ce partenariat à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2;
3. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-05-255

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE 2021-2025 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

Soumis : Projet d'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie.

ATTENDU les retombées positives des deux dernières éditions des BIEC qui ont permis de soutenir et stimuler le développement de nouveaux projets en entrepreneuriat collectifs en Montérégie;

ATTENDU la volonté des Pôles d'économie sociale de la Montérégie, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement (Entente) afin de reconduire et de bonifier le Programme de *Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie (BIEC)*;

ATTENDU que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction *du programme des BIEC*;

ATTENDU la décision du comité de sélection du volet 1 du Fonds région et ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir dans la présente entente un montant équivalent à l'investissement global des MRC de la Montérégie et de Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre du Programme des *BIEC*;

ATTENDU qu'il est proposé que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adhérer à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie, dont la durée est de quatre ans, débutant le 31 mars 2021 et se terminant le 31 mars 2025;

2. De désigner le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;
3. De confirmer la participation de la MRC de La Haute-Yamaska à l'Entente en y affectant 30 000 \$ pour la durée de l'Entente, soit 10 000 \$ par année pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;
4. D'affecter les fonds nécessaires à cette participation financière à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2;
5. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-05-256

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE LA MONTÉGÉRIE

Soumis : Avenant à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie.

ATTENDU que les parties et l'intervenant ont signé l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie en mars 2020;

ATTENDU qu'en vertu de la clause 13 de l'entente, des modifications peuvent être apportées et doivent faire l'objet d'une entente écrite entre les parties (avenant);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'entente pour ajouter de nouvelles contributions des municipalités régionales de comté de Vaudreuil-Soulanges, de La Vallée-du-Richelieu, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de La Haute-Yamaska, de même que du Centre local de développement de Brome-Missisquoi et du CALQ;

ATTENDU que tous les articles de l'entente, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'avenant tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-05-257

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC 9166-2973 QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR L'ANNÉE 2021 SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE WATERLOO, WARDEN ET SHEFFORD, EN DIRECTION OU EN PROVENANCE DE LA VILLE DE GRANBY

Soumis : Projet de contrat avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour la période du 31 mai au 31 décembre 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'accepter le projet de contrat tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-05-258

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'UNE PROLONGATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX FINS DU DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ

ATTENDU que, par sa résolution numéro 2020-09-346 datée du 14 septembre 2020, la MRC de La Haute-Yamaska déposait une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU que le 2 février 2021, le MTQ approuvait la demande d'aide financière de la MRC;

ATTENDU que la MRC disposait, à partir de cette date, d'un délai de 6 mois pour déposer un plan de travail détaillé, soit jusqu'au 2 août 2021;

ATTENDU que le conseil de la MRC a discuté de la priorisation des routes prioritaires lors du conseil du mois d'avril dernier;

ATTENDU que la MRC en est à élaborer un document d'appel d'offres relatif aux services professionnels requis pour l'élaboration du PIIRL;

ATTENDU que l'échéancier prévu pour déposer un plan de travail détaillé le 2 août 2021 s'avère difficile à respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska demande au MTQ un délai supplémentaire jusqu'au 29 octobre 2021 aux fins du dépôt du plan de travail détaillé.

2021-05-259

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME PAIR AVEC LA VILLE DE WATERLOO

Soumise : Entente relative au programme PAIR avec la Ville de Waterloo.

ATTENDU que le programme PAIR est un service personnalisé de boutons d'urgence et d'appels automatisés pour valider régulièrement l'état de santé des bénéficiaires de ce programme;

ATTENDU que la MRC contribue depuis 2013 à la promotion et à la desserte de ce programme sur le territoire des municipalités rurales et qu'elle souhaite maintenir l'offre de services sur son territoire;

ATTENDU que depuis le 1^{er} juin 2020, la MRC a confié au Service de sécurité incendie régionale de la Ville de Waterloo le mandat d'offrir aux citoyens des municipalités rurales de la MRC les services reliés au programme PAIR;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente pour la poursuite du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'octroyer une aide financière de 12 000 \$ à la Ville de Waterloo pour la continuité des services reliés au programme PAIR pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023;
2. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise à cette fin et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-05-260

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PAPINEAU – DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

ATTENDU que les municipalités ont à cœur d'assurer la sécurité de leurs citoyens et de fournir un service en sécurité incendie optimal en fonction des moyens dont elles disposent;

ATTENDU qu'avec la mise en place du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les municipalités ont réalisé des investissements importants afin d'atteindre les objectifs fixés et répondre aux exigences gouvernementales;

ATTENDU que les fonds alloués dans le cadre des programmes d'aide financière existants pour la sécurité incendie (formation et construction/rénovation de casernes) sont limités et ne permettent pas de soutenir l'ensemble des municipalités du Québec à la hauteur des dépenses estimées et des investissements à réaliser;

ATTENDU qu'en parallèle, les responsabilités déléguées par le gouvernement aux municipalités et la pression financière qui en découle s'accroissent constamment;

ATTENDU que les services et les régies de sécurité incendie (SSI/régies) municipaux doivent répondre à un volume et une diversité d'appels croissants avec des moyens financiers limités;

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* et les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ont presque 20 ans et ne reflètent plus la réalité des services de sécurité incendie et des municipalités;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités de la MRC partage des préoccupations grandissantes par rapport aux enjeux financiers liés à la sécurité incendie et à l'avenir de leur SSI/régie;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. De demander au gouvernement du Québec d'augmenter de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie;

2. De demander au gouvernement du Québec d'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec;
3. De demander également au gouvernement de définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec;
4. D'acheminer la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbeault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de Papineau.

2021-05-261

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION A LA GESTION DE PROGRAMME (CGP) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) POUR L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ATTENDU que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour administrer ses programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU qu'afin d'aider la MRC à assumer les responsabilités qui lui sont dévolues dans le cadre de l'administration de ces programmes, la SHQ lui verse une Contribution à la gestion des programmes (CGP);

ATTENDU que pour la programmation 2020-2021 le montant versé en CGP par dossier est de 1 991 \$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD), de 919 \$ pour le Programme Réno-Région (PRR) et de 633 \$ pour le Programme Pyrrhotite;

ATTENDU que les montants versés en CGP sont insuffisants pour couvrir les tous les frais inhérents à l'administration des programmes, notamment la rémunération de l'inspecteur SHQ, les frais de gestion administrative, les frais de gestion financière et les frais postaux;

ATTENDU qu'une partie importante de ces frais sont fixes et ne varient pas en fonction du nombre de dossiers traités;

ATTENDU que la réduction des budgets en subventions attribuées pour le PRR empêche la MRC de répartir ces frais fixes sur un grand nombre de dossiers;

ATTENDU que dans les dernières années les bonifications annuelles successives des montants versés en CGP étaient de 0 %, d'environ 3 % et d'environ 1 %;

ATTENDU que les bonifications de cet ordre sont insuffisantes pour permettre à la MRC d'éviter un déficit dans les frais d'administration des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU que les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ répondent à des besoins importants chez les citoyens de la MRC;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De demander à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de bonifier les montants versés en Contribution à la gestion des programmes de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat;
2. D'acheminer la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC d'Antoine-Labelle.

2021-05-262

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE - DEMANDE D'ASSOULISSEMENT DES RÈGLES DE LA CONVENTION D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

ATTENDU qu'il est prévu à la convention d'aide financière que chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

ATTENDU que, dès la première année, chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000 \$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

ATTENDU que malgré toute la bonne volonté des municipalités régionales de comté d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ces 300 000 \$ dès la première année de la convention;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Matawinie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. De demander au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention, et non par tranche annuelle, et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés;
2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation et à la MRC de Matawinie.

2021-05-263

DEMANDE D'UN RETOUR EN ZONE ORANGE DES RLS DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE LA POMMERAIE

ATTENDU l'importance du respect des mesures de santé publique dans le contexte pandémique actuel;

ATTENDU que les territoires de la MRC de La Haute-Yamaska et de la MRC de Brome-Missisquoi sont passés, le 10 mai 2021, de la zone orange à la zone rouge, après un peu plus de deux mois en zone orange;

ATTENDU la forte adhésion de la population, des entreprises et des commerçants de la MRC de La Haute-Yamaska et de la MRC de Brome-Missisquoi aux mesures de santé publique en lien avec la COVID-19;

ATTENDU que cette adhésion auxdites mesures est démontrée par les excellentes statistiques quotidiennes récentes de cas de COVID-19 pour ces deux régions;

ATTENDU que ces régions ont pu maintenir de très bons bilans quotidiens en zone orange, et ce, malgré leur proximité géographique avec la zone rouge de la Montérégie et malgré l'augmentation des cas de COVID-19 dans les territoires de la MRC du Granit et de la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU l'impact négatif des nouvelles fermetures pour les restaurateurs et certains commerçants et entreprises des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

ATTENDU l'importance de maintenir l'équilibre entre l'adoption des mesures de santé publique, la santé mentale de la population et l'adhésion de la population à respecter les mesures de santé publique;

ATTENDU l'accélération de la vaccination et l'amélioration de la situation provinciale;

ATTENDU que le gouvernement a, dans certaines occasions, fragmenté des régions sociosanitaires en classant des MRC de couleurs différentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. De féliciter la population, les commerçants et les entreprises de la MRC de La Haute-Yamaska pour leur adhésion à respecter les mesures de santé publique et leurs efforts, comme le démontrent les statistiques favorables;
2. De leur demander également de poursuivre les efforts et d'adhérer à la campagne de vaccination, seule solution à la pandémie;
3. De demander à la direction nationale de la santé publique de transférer les territoires de la MRC de La Haute-Yamaska et de la MRC de Brome-Missisquoi (RLS de la Haute-Yamaska et du RLS de la Pommeraie) en zone orange, dès que possible, en tenant compte des données favorables dans ces territoires;
4. De transmettre une copie de la présente résolution au Dr Horacio Arruda, directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, au Dr Alain Poirier, directeur de la santé publique de l'Estrie, à M. François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, à Mme Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi ainsi qu'à M. André Lamontagne, ministre et député de Johnson.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

2021-05-264 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin., appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 44.

(signé)

Mme Johanne Gaouette,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet